MJC

LUDOTHEQUE – REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : conditions d'accès

- Être famille adhérente de la MJC pour l'année en cours, afin d'emprunter des jeux.
- Les enfants de moins de dix ans doivent être accompagnés de leurs parents.
- Les **enfants de dix ans et plus sont autorisés à venir seuls à condition,** que la/le ludothécaire ait déjà vu les parents.

Article 2: horaires d'ouverture

Lundi		16h30/18h30
Mardi		16h30/18h30
Mercredi	10h/12h	16h30/18h30
Jeudi		16h30/18h30
Vendredi		16h30/18h30
Samedi	10h/12h	

Les jeux sont classés en trois catégories de tarif : jeux, gros jeux, jeux en bois. Ils peuvent être loués à l'unité ou par pack pour les jeux en bois. Plusieurs formules sont proposées, voir tableau des tarifs à la ludothèque.

Article 3 : conditions de prêts

- Être famille adhérente de la MJC pour l'année en cours.
- Les adhérents peuvent emprunter les jeux sur une période de trois semaines. Pour permettre à chacun de profiter des services de la ludothèque il est impératif de respecter ce délai.
- Les adhérents qui ne ramèneront pas les jeux dans les délais devront payer une **pénalité financière d'un euro par jeu et semaine de retard.**

Article 4 : respect du matériel

Famille:

- Avant chaque sortie de jeu, le contenu de celui-ci sera vérifié avec l'adhérent et un salarié de la MJC.
- L'adhérent s'engage à rendre le jeu dans le même état, celui-ci sera vérifié par l'adhérent et un salarié de la MJC.
- En cas de détérioration du jeu emprunté par l'adhérent, il pourra être demandé une participation au coût de remplacement éventuel du matériel emprunté.
- En cas de perte d'une pièce du jeu emprunté par l'adhérent, il sera demandé un euro qui sera rendu en cas de restitution de la pièce.
- Dans le cas où l'adhérent ne respecte pas ces règles concernant la détérioration des jeux, ou si des jeux ne sont pas restitués la MJC encaissera le chèque de caution de 50€.

Tel:

- La MJC s'engage à fournir des jeux propres et en bon état qui seront régulièrement vérifiés et nettoyés.

Nom du responsable :	Mail:		
La MJC se réserve le droit d'exclure de la ludothèque les adhérents qui ne respectent pas le règlement.			
Je soussigné (nom, prénom du responsable)la ludothèque.	, m'engage à respecter le règlement de		
J'autorise mon, mes enfant(s) âgé(s) de plus de 10 ans à venir jouer seul(s) à la ludothèque. Il(s) reste(nt) sous ma responsabilité, et je m'engage à être joignable pendant sa présence à la ludothèque.			
Fait à Etoile, le Signature de l'adhérent ou d	u responsable légal, précédée de la mention lue et approuvée.		